



Communiqué de presse

Rapport du COR : communication ou instrumentalisation ?

Le rapport du COR – pourtant encore sous embargo – a d’ores et déjà beaucoup été commenté.

FO rappelle cependant qu’il est soumis à l’examen du COR demain.

FO souligne aussi que la première interrogation aurait dû être celle de la raison de ce rapport – sollicité par le gouvernement – alors qu’il n’apporte pas d’éléments fondamentalement nouveau que le rapport annuel, paru en juin dernier.

FO ne peut donc manquer d’y voir une opération de communication à dessin – pour ne pas dire d’instrumentalisation – destinée à projeter une image dramatisée de la situation des retraites afin de justifier, à nouveau la nécessité de mesures d’économies conduisant à convaincre qu’il n’y aurait d’autre choix in fine que de devoir « travailler plus longtemps ». Les rédacteurs prennent d’ailleurs le soin de rappeler ce rapport « ne saurait être interprété comme une adhésion de tous à la démarche qui sous-tend cet exercice de diagnostic. »

FO souligne aussi que l’accent mis systématiquement sur l’ordre de grandeur du déficit potentiel à horizon 2030 – qui varie du simple au double entre 8 et 17 milliards d’euros – masque que la part des dépenses de retraites (de l’ordre de 314 milliards d’euros), rapportée au PIB, reste stable à hauteur de 13,8%.

FO attire aussi l’attention sur le fait que ce qui est qualifié de déficit résulte du solde entre les prestations et recettes et peut donc autant être vu comme un déficit de recettes, conséquence de plusieurs facteurs, d’ailleurs identifiés dans le rapport lui-même. Par exemple le rapport indique que « la maîtrise des dépenses publiques, à travers la maîtrise des rémunérations et de l’emploi dans la fonction publique se traduit par des ressources moindres pour le système de retraite et partant, çà une dégradation du solde ». Il ajoute aussi qu’un point de cotisation supplémentaire en moyenne conduirait à l’équilibre. A ce sujet, FO rappelle que les aides publiques aux entreprises représentent 140 Mds € chaque année et que les entreprises sont exonérées de cotisations sociales jusqu’à 1,6 SMIC. Augmenter les salaires participe également à l’augmentation des recettes de la sécurité sociale.

FO rappelle que depuis le début, elle met l’accent sur le poids du chômage, de l’emploi des seniors jusqu’à l’âge de la retraite, des emplois précaires et faiblement rémunérés ainsi que sur les inégalités dans l’emploi, qui pénalisent le plus souvent les femmes, comme étant la cause à traiter prioritairement.

FO estime aussi nécessaire de rappeler qu’on ne peut réduire les pensions de retraite à une dépense, dans la mesure où ces pensions sont réinvesties dans l’économie et participent elles-mêmes à l’activité économique et à l’emploi. Dans un document récent, le COR avait d’ailleurs évalué qu’une baisse des pensions ayant un impact sur la consommation de même qu’un recul de l’âge de la retraite pour celles et ceux encore en emploi pourraient provoquer une hausse du chômage.

Dans ces conditions, la sollicitation du COR par le gouvernement et la tournure des débats qui en découle, illustre bien pour FO le danger d’un régime unique par points dont l’Etat et les gouvernements demain maîtriseraient tous les leviers de pilotage dans le cadre des politiques budgétaires et des contraintes financières.

Aussi, FO réaffirme sa position du maintien du système actuel de retraite et ses régimes, et entend décliner précisément ses revendications répondant à la nécessité de l’améliorer afin que nul ne soit laissé pour compte.

Paris, le 20 novembre 2019

Contacts :

Michel BEAUGAS
Secrétaire confédéral

**Secteur de l’Emploi
Et des Retraites**

✉ [mbeaugas](mailto:mbeaugas@force-ouvriere.fr)
@force-ouvriere.fr
☎ 01.40.52.84.07

Yves VEYRIER
Secrétaire général

Secrétariat général

✉ [yveyrier](mailto:yveyrier@force-ouvriere.fr)
@force-ouvriere.fr
☎ 01.40.52.86.01